



PLAISIR D'ÉCRIRE...

CONCOURS NATIONAL

PRIX d'EXPRESSION ÉCRITE

Rédige une lettre au maire de ta commune pour proposer des actions qui pourraient être mises en place pour favoriser le développement durable.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

Les travaux, de deux pages au maximum recto-verso, devront être réalisés en classe.

Le jury tiendra compte de la présentation de la copie et de l'écriture manuscrite.

PRIX DE POÉSIE

Ecrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques. Sur une page de garde agrafée à la copie, ils porteront, en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux. Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois de septembre 2021.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

Samedi 05 mars 2022

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

AMOPA 70 / Christian DAUTRICHE

27 grande rue

70000 MAILLEY

Prix nationaux : cartes-cadeaux, livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2022.

